



SYNDICAT
DU PERSONEL DE L'UIT

Le 20 juin 2017

SYND.AG.ORD.2017-5

Actions futures du Syndicat

Le comité :

1. Suivra avec attention les futures évolutions de la caisse maladie CIGNA et fournira de l'aide aux assurés, actifs et retraités, pour défendre leurs droits.
2. Continuera sa collaboration avec le Conseil du Personnel.
3. Continuera de travailler pour aboutir à la reconnaissance pleine et entière du Syndicat.
4. Participera au Conseil de la FICSA 2018 et continuera à travailler avec les représentations du personnel des autres organisations du système commun des Nations Unies.
5. Organisera l'élection des membres comité du syndicat pour la mandature 2018-2019 courant novembre/décembre 2017.
6. Continuera de veiller à l'équilibre des contrats d'assurance complémentaire Santé, Incapacité de travail, Assistance internationale SOS et évolution des prestations.
7. Veillera au maintien de la qualité de notre contrat juridique pour une défense de qualité de nos membres.